



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS

Le Ministre

COMPTE RENDU DE LA SEIZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 04 octobre 2024

Sur instruction de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, Judith SUMINWA TULUKA, a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la seizième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 04 octobre 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de Son Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;*
- II. *Points d'information ;*
- III. *Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption d'un dossier ;*
- V. *Examen et adoption de textes.*

I. COMMUNICATION DE MADAME LA PREMIERE MINISTRE

La communication de la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement a porté essentiellement sur cinq (05) points, à savoir :

1. Du naufrage sur le Lac Kivu

Au nom du Gouvernement de la République et en son nom propre, la Première Ministre a exprimé, à la fois sa profonde tristesse et son indignation, à la suite du naufrage survenu sur le Lac Kivu en provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans la matinée du jeudi 03 octobre 2024. Cet accident a fait, d'après le bilan provisoire présenté par le Gouvernement provincial du Nord-Kivu, 23 morts, 58 rescapés et des disparus.



Elle a exprimé les condoléances du Gouvernement aux familles éprouvées. En leurs mémoires, un deuil de 48 heures est décrété à partir de ce vendredi 04 octobre 2024 sur l'étendue du territoire national.

La Première Ministre a rendu hommages aux Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et à d'autres agents de nos services ainsi qu'à nos compatriotes qui se sont activés très rapidement pour secourir les victimes pour qui toute la compassion du Gouvernement a été exprimée. Elle a rassuré de la poursuite des recherches pour retrouver les disparus.

Aussitôt qu'elle a été informée de ce drame et en accord avec le Président de la République, la Cheffe du Gouvernement a dit avoir instruit les membres du Gouvernement habilités, chacun dans les limites de ses compétences, à prendre des mesures pour donner tout l'appui nécessaire aux autorités provinciales.

Ce drame, a-t-elle rappelé, est l'une de nombreuses conséquences malheureuses de l'occupation de notre territoire par les forces rwandaises et leurs supplétifs du M23. Car, ces compatriotes qui venaient de Minova ne prenaient jadis le Lac pour leur déplacement et l'évacuation de leurs produits vers Goma.

Compte tenu de la gravité des faits, la Première Ministre a, d'une part, demandé au Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, de procéder, instamment, à l'ouverture de l'enquête devant établir les responsabilités à la base du naufrage et, consécutivement, de lui faire rapport de l'effectivité des mesures prises pour un meilleur contrôle du trafic naval dans notre pays ; et d'autre part, elle a chargé le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice d'initier aussi, à son niveau, une action judiciaire pour que soient sanctionnés conformément à la Loi les responsables de ce drame.

Enfin, pour assurer une première assistance et témoigner la solidarité du Gouvernement aux victimes et à leurs familles, la Première Ministre a dépêché, sur le lieu du drame, une mission Gouvernementale, qui sera conduite par Madame la Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité.

Sur place, elle travaillera étroitement avec les deux Gouverneurs de province, la Croix-Rouge ainsi que la société civile qui se sont mobilisés pour la prise en charge des rescapés dans des différents hôpitaux et centres de santé.



2. De la visite du Président de la République en Hongrie et de sa participation au sommet de la Francophonie

La Première Ministre est revenue sur l'action diplomatique du Président de la République, Chef de l'Etat qui, après avoir effectué une visite officielle réussie en Hongrie qui assume la présidence de l'Union Européenne, prend part, dès aujourd'hui, au 19^{ème} Sommet de la Francophonie qui se tient cette année à Villers-Cotterêts en France.

Durant ce sommet qui se tient cette année autour du thème : « *Créer, innover et entreprendre en français* », a-t-elle précisé, le Président de la République portera la voix de notre pays, premier pays francophone en termes de superficie et des locuteurs, et abordera le rôle central que notre pays joue au sein de cette organisation internationale.

Outre la question sécuritaire dans l'Est de notre pays, le Président de la République reviendra aussi sur les questions économiques tournées vers le numérique et l'intelligence artificielle.

3. De l'hommage du Gouvernement au Champion Dikembe Mutombo

S'inclinant devant la mémoire de Dikembe Mutombo, basketteur de renommée internationale, décédé le 30 septembre 2024, la Première Ministre a salué la carrière exceptionnelle de ce digne fils du pays au prestigieux championnat américain de Basketball, la figure emblématique de la jeunesse Congolaise et du monde qu'il représentait pour ses qualités sportives et son engagement humanitaire et social à travers la « *Fondation Mutombo Dikembe* ».

L'engagement de cette structure dans le renforcement de la santé, de l'éducation et de la qualité de vie est d'un apport indéniable. Une bonne partie de la population de Kinshasa bénéficie des soins de santé de l'hôpital Biamba Marie Mutombo.

« *La République Démocratique du Congo est fière de ce digne fils devenu un champion à la renommée internationale, à qui le monde entier, rend hommage aujourd'hui* », a souligné la Première Ministre. Elle attend du Secrétariat Général du Gouvernement, en association avec les Ministères habilités, des propositions pour honorer et célébrer la mémoire de cette icône du basketball international.



4. De la baisse du prix du carburant à la pompe

A ce sujet, la Première Ministre a rappelé que lors de la réunion du mercredi 02 octobre 2024, qu'elle a présidée, le Comité de Conjoncture Economique du Gouvernement a décidé de la révision à la baisse du prix du carburant à la pompe suivant l'Arrêté du Ministère de l'Economie Nationale.

A cet effet, elle a demandé aux Ministères concernés d'assurer un bon encadrement de cette mesure afin que les effets attendus pour le social de la population et sur l'économie en général soient effectifs.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale, en collaboration avec le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a été encouragé à instruire les Gouverneurs de province de convoquer, dans le plus bref délai, les transporteurs à cette fin et d'organiser la Commission tarifaire pour l'application sans faille dudit Arrêté.

5. Des appels à la grève à l'Education nationale

La Première Ministre a été saisie des appels à la grève dans quelques provinces de la République malgré une rentrée scolaire globalement apaisée à la suite notamment de l'Accord trouvé entre le Gouvernement et l'Intersyndicale des enseignants de l'Education Nationale.

Enclenchés en dehors de toute procédure en la matière, ces mouvements d'appels à la grève semblent ignorer les avancées notables enregistrées dans le secteur, principalement l'augmentation du taux d'exécution des engagements des Accords de Bibwa, taux qui est passé de 29% à 70%, témoignant ainsi des efforts significatifs du Gouvernement dans la mise en œuvre desdits Accords.

Des mesures ont été, en effet, prises pour améliorer les conditions socio-professionnelles, notamment le paiement progressif des arriérés de primes et l'augmentation de l'enveloppe salariale des enseignants.

La Première Ministre a encouragé la Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale à prendre en compte les préoccupations exprimées par ces mouvements et à approfondir les échanges en cours. Un rapport circonstancié, assorti des propositions, devra lui être soumis, dans le plus bref délai.



II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

L'état d'esprit de la population demeure calme, et a été marqué par :

- *Les tractations et remous au sein de l'Assemblée nationale concernant la répartition des responsabilités de la gestion de 09 Commissions Permanentes ;*
- *La baisse du prix du litre de carburants à la pompe dans les zones Sud, Est et Ouest, mesure consacrant la préservation du pouvoir d'achat du peuple Congolais ;*
- *La désapprobation de l'opinion nationale après la déclaration du Ministre français de l'Intérieur à l'Assemblée nationale, affirmant diriger les étrangers en situation irrégulière à Mayotte vers la République Démocratique du Congo ;*
- *Le triste naufrage survenu sur le Lac Kivu dans la matinée du jeudi 03 octobre 2024.*

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a, par la suite, présenté quelques points saillants sur le plan sécuritaire, notamment dans les provinces de l'Ituri, de Haut-Uélé, du Kwango, de Maï-Ndombe, du Nord-Kivu, du Tanganyika, du Bas-Uélé et du Sud-Kivu.

Il a conclu son rapport en abordant les questions relatives au banditisme, à la criminalité, aux catastrophes et aux sinistres ainsi qu'à la situation aux frontières.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a présenté la situation opérationnelle et sécuritaire, particulièrement dans la partie Est du pays.



Il a signalé qu'au cours de la semaine qui s'achève, des incidents bien documentés ont affecté quelques zones. Ils ont été caractérisés par des actions d'agression rwandaise en violation continue du cessez-le-feu, d'activisme terroriste et d'insécurité butées à la contre-offensive structurée et conséquente de nos Forces Armées, plus que déterminées à rétablir la paix et à répondre à toute menace sécuritaire.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Situation épidémiologique en République Démocratique du Congo

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a passé en revue la situation épidémiologique en République Démocratique du Congo et mis en perspective les actions de riposte en cours particulièrement contre le Mpox et le Choléra.

Pour le Mpox, le suivi des contacts se poursuit autant que la prise en charge médicale gratuite des malades, la surveillance aux points d'entrée et points de contrôle ainsi que la sensibilisation de la communauté au changement de comportement.

La campagne de vaccination contre le Mpox débute ce 05 octobre 2024 et va s'étendre jusqu'au 11 octobre 2024 pour le premier passage.

En ce qui concerne le Choléra, toutes les actions menées et envisagées dans le cadre du plan de riposte ont été rapportées.

Avant de clôturer son intervention, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale a informé le Conseil de la nécessité de construire un Centre hospitalier moderne répondant aux normes pour la prise en charge des détenus malades à la Prison Centrale de Makala.

En attendant la réalisation de ce projet et pour parer au plus pressé, l'option levée consiste en la mise en place d'un centre de traitement ambulatoire renforcé en ressources humaines, équipements et dispositifs médicaux ainsi qu'en médicaments pour la prise en charge des malades et des blessés. Un Arrêté interministériel Justice-Santé devra formaliser cette action.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.



II.4. Prise en charge de l'évacuation des compatriotes Congolais en danger dans les zones de conflits armés

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie a informé le Conseil de la nécessité d'organiser la prise en charge de l'évacuation de nos compatriotes en danger dans les zones de conflits armés notamment entre la Russie et l'Ukraine et au Liban.

En effet, son Ministère a reçu des alertes de nos Ambassades sollicitant une intervention du Gouvernement pour une prise en charge de nos compatriotes répertoriés en vue de leur évacuation et rapatriement.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.5. Participation à la 29^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique

Au nom de la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable en mission, le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a informé le Conseil de la participation de notre pays à la 29^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (COP29) à Baku, en Azerbaïdjan du 11 au 12 novembre 2024.

Pour la République Démocratique du Congo, la COP29 est une opportunité supplémentaire de consolider notre leadership régional et international sur les questions climatiques et forestières, a-t-elle souligné.

Il a mis un accent particulier sur le fait que lors de ces assises, notre pays poursuivra son combat dont le but ultime est de faire bénéficier notre peuple en général, et nos communautés forestières et peuples autochtones en particulier, des dividendes dus aux services écosystémiques que rendent nos forêts, nos tourbières, nos mangroves à l'humanité tout entière.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.6. Implication de l'Etat Congolais dans la sélection des acheteurs de la production de Kamo Copper SA

Le Ministre du Portefeuille a, dans une note d'information, fait état de la nécessité de l'implication de l'Etat Congolais dans la sélection des acheteurs de la production de Kamo Copper SA.



L'Etat-Actionnaire devrait être plus engagé dans la rentabilisation de ses investissements et sa présence devrait être déterminante dans les actions des entreprises pour lesquelles il est minoritaire.

Dans l'état actuel, le risque d'une maîtrise insuffisante est considérable aussi bien pour les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises que les charges engagées par ces dernières, avec des conséquences évidentes sur leur contribution dans le Budget de l'Etat par le biais des impôts et taxes, que pour la hauteur des dividendes dont l'Etat est bénéficiaire.

Pour toutes ces raisons, et pour le cas d'espèce de Kamo Copper SA, l'Etat doit s'impliquer afin de pouvoir garantir la crédibilité du processus d'appel d'offres organisé, et d'avoir la certitude que tout processus futur de sélection d'acheteurs permette à Kamo Copper SA de recevoir des offres compétitives et d'obtenir les meilleures conditions possibles pour la vente de ses produits.

Le Conseil a pris acte de cette note d'information.

II.7. Deux notes d'information du Ministère du Genre, Famille et Enfant

La Ministre du Genre, Famille et Enfant a présenté au Conseil deux notes d'information relatives à : (i) *l'adoption de la stratégie nationale et promotion de la Masculinité positive* ; (ii) *l'institutionnalisation et commémoration de la Journée nationale de la Masculinité positive*.

Concernant la première Note d'information, elle a indiqué que son Ministère, à travers la Cellule Technique Mixte de la Masculinité Positive, a procédé à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Promotion de la Masculinité Positive, qui constitue le seul cadre de référence fédérateur pour tous les acteurs qui travaillent sur cette thématique dans le pays.

Cette stratégie fixe les principes de base et détermine les actions à mener pour obtenir non seulement l'engagement des hommes et garçons, mais également une transformation et un changement profond des mentalités devant conduire à l'élimination des stéréotypes de supériorité de l'homme et d'infantilisation de la femme.



Elle a pour vocation de matérialiser la volonté politique du Chef de l'Etat, Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Champion de la Masculinité Positive et Champion **He for She** qui a fait de la promotion des droits et protection de la femme une de ses priorités.

La Ministre du Genre, Famille et Enfant a précisé que la Stratégie Nationale de Promotion de la Masculinité Positive est assortie d'un plan d'action qui reprend les différentes activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie pour une période de cinq ans. Sa mise en œuvre effective nécessite l'accompagnement du Gouvernement. Elle a invité le Gouvernement à s'approprier cette stratégie.

Quant à la deuxième note d'information, la Ministre du Genre, Famille et Enfant a proposé l'institutionnalisation et commémoration d'une Journée nationale de la Masculinité positive pour chaque 06 février, date à laquelle le Président de la République a été plébiscité par ses pairs de l'Union Africaine, Champion Africain du Programme de la Masculinité Positive, lorsqu'il exerçait le mandat de Président en exercice de l'Union Africaine.

Il est question, a-t-elle précisé, de matérialiser les engagements de la Déclaration de Kinshasa et l'appel à l'action des Chefs d'Etats de l'Union Africaine sur la Masculinité Positive et d'inciter les hommes et les garçons à s'engager dans la Promotion des formes positives de la Masculinité dans notre pays.

Prenant acte de ces deux notes d'information, le Conseil a recommandé leur approfondissement au niveau de la Commission interministérielle compétente avant leur adoption à sa prochaine réunion.

III. APPROBATIONS D'UN RELEVÉ DES DECISIONS

Les membres du Conseil ont approuvé un relevé de décisions prises lors de la 15^{ème} réunion ordinaire du Conseil des Ministres du vendredi 27 septembre 2024.



IV. EXAMEN ET ADOPTION D'UN DOSSIER

IV.1. Régularisation d'un Certificat de conformité de SYCOHYDRO émis par l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE)

Au regard du différend qui opposait l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE) à SYCOHYDRO au sujet de la délivrance du Certificat de conformité de la Centrale Hydro-électrique de Busanga, le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a sollicité auprès du Gouvernement d'instruire à ce Régulateur d'octroyer un Certificat de conformité définitif conformément à la loi et de ne percevoir aucune taxe indue à cet effet. Ceci pour permettre à SYCOHYDRO de mettre en exécution le Plan de développement de la centrale.

Il a annoncé qu'un séminaire de renforcement de capacités sera organisé au profit des animateurs de l'ARE pour leur permettre de s'enrichir de l'expérience des autres régulateurs sur le règlement des différends.

Le Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité a enfin proposé au Gouvernement de mettre à disposition les fonds nécessaires pour favoriser le bon fonctionnement de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE).

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE HUIT (08) TEXTES

V.1. Projet de Décret relevant du secteur du Budget

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget a présenté au Conseil, pour examen et adoption, le Projet de Décret relatif à la gestion électronique des marchés publics en République Démocratique du Congo.

En effet, en dépit des avancées significatives enregistrées ces dix dernières années dans la réforme de la commande publique en République Démocratique du Congo, la mise en application de la réglementation en la matière souffre de quelques faiblesses dont l'une des principales est le traitement manuel des dossiers des marchés publics.



Cette situation fait peser des risques énormes de corruption et ne garantit pas la traçabilité, la transparence et l'exhaustivité des informations dans la gestion de la commande publique.

Le projet de Décret présenté a donc pour objectif de fixer les règles relatives à la gestion électronique ou dématérialisée des marchés publics, et de constituer une réponse aux menaces sus-évoquées.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce Projet de Décret.

V.2. Projets de Décret relevant du secteur des Finances

Le Ministre des Finances a soumis au Conseil sept projets de textes pour examen et approbation. Il s'agit respectivement de :

- *Projet de Décret portant mesures d'allègements fiscaux, douaniers et des recettes non fiscales en faveur des entreprises opérant dans les provinces sous état de siège ;*
- *Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de crédit n°7536-ZR du 21 mai 2024 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre de financement du Programme d'Urgences Sanitaires, Préparation, Riposte et Résilience Utilisant l'Approche Programmatique Multiphase (MPA) ;*
- *Projet de Loi autorisant la Convention de crédits syndiqués signée en date du 28 août 2024 entre la République Démocratique du Congo, ABSA Bank Limited, et Development Bank Of Southern Africa Limited ;*
- *Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°13/050 du 06 novembre 2013 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique ;*
- *Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°23/17 du 31 mai 2023 fixant le périmètre, la structure et le fonctionnement du Compte Unique du Trésor «CUT »;*
- *Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°22/12B du 31 mars 2022 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, « DGTCP » en sigle ;*



- *Projet de Décret fixant les procédures d'encaissement et de comptabilisation des recettes publiques (annexe : Manuel des procédures d'encaissement et de comptabilisation des recettes publiques).*

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté l'ensemble de ces textes.

Commencée à 14h50', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h55'.

Pour le Ministre de la Communication et Médias,
Porte-parole du Gouvernement en mission,
Augustin KIBASSA MALIBA LUBALALA
*Ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies
de l'Information et de la Communication*

